

C 413 / 313- Promouvoir un tourisme local durable, dans le respect de la volonté des communautés

Mesure / dispositif PDRG	313 Promotion des activités touristiques
Mesure axe 4	413
Contexte	Richesse du patrimoine naturel et culturel Perte des savoirs et savoir-faire Carence de structures d'accueil du public Manque d'aménagements et d'équipements hôteliers et pédestres Existence d'un tourisme informel posant des problèmes pour l'environnement et pour la sécurité des personnes
Objectifs stratégiques	Valoriser et promouvoir le patrimoine naturel et culturel
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner un tourisme local durable dans le respect de la volonté des communautés ➤ Faciliter et encadrer l'accès au patrimoine naturel ➤ Valoriser le patrimoine naturel ➤ Valoriser la culture traditionnelle et la faire connaître ➤ S'inscrire dans les réseaux liés à l'activité touristique (compagnie des guides, CTG, DRTCA)
Liens avec les autres objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître le niveau de compétence des populations du territoire ➤ Valoriser et promouvoir les savoirs et savoir-faire du territoire ➤ Encourager la réappropriation des savoirs et savoir-faire
Champ d'action	Tourisme durable et accueil du public
Effets attendus sur le territoire	Développement de l'activité écotouristique, du tourisme solidaire et du tourisme communautaire Développement de l'organisation de l'offre touristique Accès facilité aux cultures locales et aux produits liés à des pratiques traditionnelles dans le respect des populations
Actions éligibles	Aide à la structuration de la filière éco-touristique : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accueil et de l'information (accompagnement des organismes de tourisme) - Amélioration de l'offre d'hébergement - Soutien à la création de petits circuits de randonnées, de sentiers et de valorisation de sites - Soutien à l'animation de la filière professionnelle - Co-construction des produits touristiques, adaptée au contexte et à la capacité d'accueil
Bénéficiaires	Collectivités territoriales, associations, particuliers, entreprises, établissements publics, organismes consulaires

Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, modernisation, extension et réhabilitation d'hébergements de petites capacités, - Equipements légers de pleine nature ou de loisirs destinés à un public touristique sans impact notable sur l'environnement, <p>L'autoréalisation est comptabilisée à hauteur de 50% du coût des matériaux.</p> <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité ou de marché, - Réalisation de diagnostic, de stratégie d'entreprise, - Communication, promotion, sensibilisation, information, - Etudes pour la création de nouveaux partenariats, la mise en réseau, l'appui technique aux porteurs de projets, - Conception de guides 								
Critères d'éligibilité									
Critères de sélection	<p>Seront financés en priorité les projets portés par les habitants du territoire, favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail des entreprises locales - Les constructions en matériaux locaux <p>Et démontrant le caractère adapté du projet aux publics cibles et aux habitants du territoire (respect de la volonté des communautés).</p>								
Engagements du bénéficiaire	<p>Le bénéficiaire des subventions FEADER s'engage à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique</p>								
Taux maximal d'aide publique	85%								
Taux FEADER	85% de la dépense publique								
Indicateurs de réalisation	<p><i>Nombre d'emplois créés :</i></p> <p><i>Nombre de touristes reçus (voir réceptifs) :</i></p> <p><i>Capacité d'accueil créée :</i></p> <p><i>Nombre de produits co-construits :</i></p>								
Indicateurs de résultat	<p><i>Indicateurs mettant en avant que la culture est valorisée dans le respect de la volonté des communautés</i></p> <p><i>Indicateur de durabilité</i></p>								
Articulation prévue avec autres fonds européens	FEDER axe 7, CPER grand projet n°7								
Plan de financement indicatif	<table> <tr> <td>Montant total de la fiche dispositif :</td> <td>314 559 €</td> </tr> <tr> <td>Montant FEADER</td> <td>202 333 €</td> </tr> <tr> <td>Contre partie nationale publique :</td> <td>33 586€</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement :</td> <td>78 639 €</td> </tr> </table>	Montant total de la fiche dispositif :	314 559 €	Montant FEADER	202 333 €	Contre partie nationale publique :	33 586€	Autofinancement :	78 639 €
Montant total de la fiche dispositif :	314 559 €								
Montant FEADER	202 333 €								
Contre partie nationale publique :	33 586€								
Autofinancement :	78 639 €								

Bases réglementaires

Entre autres :

Article 52.a.iii. et 55 du règlement CE n°1698/2005

Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour les programmes de développement rural 2007-2013

Règlement CE1998/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis (sauf régime notifié plus favorable).